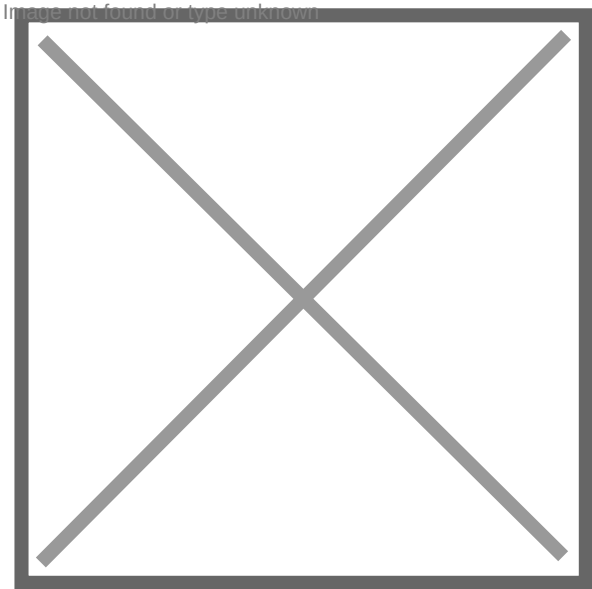




Donnation partage enfant oublie

Par **maria09**, le **20/02/2008 à 19:31**

bonsoirrrrrrrmon mari a un fils aine il a fait donation d'une maison en 1996 et a garde l'usufruit.rnrnnous avons eu un enfant qui a 3 ans maintenant.rnrnle fils aine de mon mari veut vendre en a t il le droit.rnrncar mon fils n'etait pas ne lors de cette donation par preciput et hors part que cela signifie t il ??rnrnque mon fils n'aura aucun droit qu'il sera desherite ??rnje pense que ce n'est pas juste peut on annule cette donation ??rncar mon fils est prive de ces droits mais à l'epoque il n etait pas ne.rnrnmerci de votre aide

Par **ly31**, le **20/02/2008 à 20:28**

Bonsoir,rnrnVotre mari a fait une donation à son fils, d'un premier mariage, tout en se gardant l'usufruit !rnrnSon fils ne peut pas vendre sans l'accord de son père, une autre possibilité est que votre mari peut négocier son usufruit pour la vente de la maison !rnrnJe suis désolée mais je ne peux répondre uniquement qu'à cette questionrnrnJ' espère que mes gentils collègues pourront répondre à vos autres questionsrnrnJe vous souhaite une bonne soiréernrly31